

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 23 novembre 2023  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 23 novembre 2023  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Errol Johnson, M. Jocelyn Puzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Paul Trudeau, représentant de la Ville de Dorval, en remplacement de M. Marc Doret, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic, M. Domenico Zito, représentant de la Ville de Kirkland, en remplacement de M. Michel Gibson

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Dominique Ollivier

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Avant de débiter les travaux, Mme Blanchet invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 17 h 03, la présidente du conseil, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public ».

À 17 h 03, la présidente d'assemblée fait la lecture de trois questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Laurence Guénette	M. Alain Vaillancourt	<p>En août 2023, l'administration s'est engagée à ce que la Commission de la sécurité publique (CSP) tienne une séance publique pour présenter le 2ème rapport sur les interpellations policières en compagnie des chercheur-e-s. La Ligue des droits et libertés (LDL) a été stupéfaite d'apprendre lors de la CSP du 24 octobre qu'il n'y aura pas de séance publique tant que l'action collective de la Ligue des noirs contre la Ville de Montréal pour profilage racial ne sera pas terminée, parce que l'un des 4 chercheurs, Victor Armony, est appelé à y témoigner à titre d'expert indépendant. Hier, la LDL a envoyé une lettre endossée par 21 organisations communautaires, syndicales et de défense des droits, rejetant ce motif invoqué pour justifier un nouveau délai et réitérant l'urgence de tenir une séance publique de présentation du rapport. Étant donné son importance dans la lutte contre le profilage racial, quand la CSP tiendra-t-elle une séance publique de présentation de ce rapport?</p>
Simon Paquette	Mme Christina Smith	<p>Bonjour,</p> <p>Je dois passer dans Westmount tous les jours pour aller et revenir de travailler, entre Notre-Dame-de-Grâce et Pointe-Saint-Charles. Je me déplace à vélo.</p> <p>Cette semaine, j'ai constaté avec déception, encore cette année, que les bollards ont été retirés sur les voies cyclables du chemin Glen et du boulevard de Maisonneuve. Je trouve maintenant dangereux d'y circuler, surtout quand je reviens à la noirceur. Ce sera pire avec la neige.</p> <p>Je ne comprends pas comment cela s'inscrit dans la stratégie de transport de l'agglomération. Ces axes me semblent pourtant cruciaux à l'accessibilité et à la sécurité des déplacements cyclables à travers l'île.</p> <p>Pourriez-vous nous expliquer, à moi et à vos collègues du conseil, votre plan de mobilité active 4 saisons dans Westmount et, pour y arriver, vos démarches de concertation avec vos arrondissements voisins? Quand est-il prévu de sécuriser les voies cyclables sur Glen et Maisonneuve l'hiver?</p> <p>Merci d'avance pour vos réponses.</p>

Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	As less electors are living in Montreal, Election Commission recommends that the region lose a National Assembly seat. Electors are those persons eligible to vote in a general election. As the island receives more than 90% of all immigrants annually to Quebec; and, as these persons are not electors: the percentage of electors in Montreal is low relative to other regions. Elected representatives should represent all residents of their riding regardless age, citizenship status or voting record; but, even though the island's population did increase by 52k (2016-21), the provincial government seems to prefer a more-narrow definition of electors and representation. Will the Council resolve that Montreal and all Montrealers should be represented proportionately and fairly in the National Assembly; and that National Assembly seats should be distributed proportionately according to the general population of a riding, not only according to the number of electors?
---------------	--	--

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 09. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 09, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Dida Berku	Mme Sophie Mauzerolle	Suivant l'adoption de la motion concernant le projet Cavendish par le conseil d'agglomération en septembre 2023, à quelle étape est rendu l'appel d'offres pour les études environnementales dans le cadre de ce même projet? / Concernant les montants prévus dans les budgets d'immobilisations, est-ce que les crédits sont encore disponibles pour le projet Cavendish et pour quelle raison est-ce que ce même projet est maintenant fusionné à d'autres projets (Namur, Hippodrome, Cavendish, phase 1 Jean-Talon)?

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 15 et remercie les élus-es pour leurs questions.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CG23 0614**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 novembre 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente et en y retirant le point 20.06.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG23 0615**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 octobre 2023**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.
-

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

À 17 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0616**

**Conclure des ententes-cadre avec Les Contrôles Véhiculaires Protek inc. (lots 1, 2 et 3) pour la fourniture et l'installation d'aménagements préfabriqués pour fourgons métiers dans des camions fournis par la Ville, pour une période de deux ans - Montant estimé des ententes : 4 198 322,45 \$, taxes incluses (contrats : 3 498 602,04 \$ + contingences : 699 720,41 \$) - Appel d'offres public 23-19854 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1669;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une durée de deux ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour fourgons métiers dans des camions fournis par la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19854;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #1	1 073 204,59 \$
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #2	1 784 482,41 \$
Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Lot #3	640 915,04 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 699 720,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Contrôles Véhiculaires Protek inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1237567021

---

#### **CG23 0617**

**Accorder un contrat à Précisions Provençal inc., pour la fourniture et l'aménagement de boîtes en aluminium pour l'activité « métiers spécialisés » sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 641 124,52 \$, taxes incluses (contrat : 534 270,43 \$ + contingences : 106 854,09 \$) - Appel d'offres public 23-19981 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1665;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Précisions Provençal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de boîtes en aluminium pour l'activité « métiers spécialisés » sur des châssis de camion fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 534 270,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19981;
- 2- d'autoriser une dépense de 106 854,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Provençal inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1237567023

---

#### **CG23 0618**

**Exercer la première option de prolongation de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 59 272,30 \$, taxes et contingences incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total de la dépense de 155 946,05 \$ à 215 218,35 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1666;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 53 883,91 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total de la dépense de 155 946,05 \$ à 209 829,96 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 5 388,39 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237157009

---

#### **CG23 0619**

**Exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Prévention Safety First inc. (CE20 2056), pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 2), pour un montant de 196 882,84 \$, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 449 112,91 \$ à 645 995,75 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1667;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 178 984,40 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Prévention incendie Safety First inc. (CE20 2056), majorant ainsi le montant total du contrat de 449 112,91 \$ à 628 097,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 898,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237157008

---

#### **CG23 0620**

**Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ s.e.n.c., pour un chargé de projet spécialisé en coordination de chantier, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de six mois, avec une option de prolongation de six mois - Dépense totale de 105 457,02 \$, taxes incluses (contrat : 91 701,76 \$ + contingences : 13 755,26 \$) - Appel d'offres public 23-20050 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1670;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme CIMA+ s.e.n.c., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de six mois, avec une option de prolongation de six mois, le contrat pour les services professionnels pour un chargé de projet spécialisé en coordination de chantier, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 701,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20050;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 755,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1239057016

---

### Point 20.06

**Approuver l'addenda 1 à l'Entente relative au fonds d'investissement PME MTL entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal (CG21 0570) / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'approbation par la ministre des Affaires municipales de l'addenda 1 à l'Entente relative au fonds d'investissement PME MTL (CG21 0150) / Autoriser les amendements à la politique d'investissement commun du fonds PME MTL / FLS touchant principalement à la grille du taux d'intérêt sur les prêts aux entreprises octroyés dans le cadre du fonds PME MTL**

**Retiré – Voir point 3.01**

---

À 17 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CG23 0621

**Accorder un soutien financier non récurrent de 192 000 \$ à la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador afin de réaliser le projet Soutien à l'entrepreneuriat pour les Autochtones évoluant à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1676;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 192 000 \$ à la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador afin de réaliser le projet Soutien à l'entrepreneuriat pour les Autochtones évoluant à Montréal;



- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1238298005

---

### **CG23 0622**

**Approuver le projet d'avenant de la licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une période de prolongation de 60 mois, pour une somme maximale de 1 027 952 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> novembre par sa résolution CE23 1693;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant de la licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une somme maximale de 1 027 952 \$, taxes incluses, pour une période de prolongation de 60 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1230744002

---

### **CG23 0623**

**Accorder à Complexe Enviro Connexions Itée un contrat de 36 mois pour les services d'un lieu d'enfouissement technique, incluant la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 920 968,51 \$, taxes incluses (contrat : 545 388,51 \$ + redevances exigibles : 375 580 \$) - Appel d'offres public 23-19939 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1712;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions Itée, celui-ci ayant présenté une soumission conforme, un contrat de 36 mois pour les services d'un lieu d'enfouissement technique, incluant la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 545 388,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19939;
- 2- d'autoriser une dépense de 375 580 \$, taxes incluses, à titre de paiement des redevances en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1239984002

#### CG23 0624

**Accorder des contrats à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, Asplundh Canada ULC, Arbre NB inc., Arboriculture de Beauce inc. et Arbo-Design inc. pour les travaux d'abattage de frênes et d'arbres d'autres essences déperissants dans les milieux naturels de la Ville de Montréal, pour 2024 à 2026, sans option de prolongation - Dépense totale de 10 582 258,66 \$, taxes incluses (contrat : 8 465 806,92 \$ + variation des quantités : 1 269 871,04 \$ + contingences : 846 580,70 \$) - Appel d'offres public 23-20145 - (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1705;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de travaux d'abattage de frênes et d'arbres déperissants d'autres essences dans les milieux naturels de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20145;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> <u>(taxes incluses)</u>
Entrepreneur Strathmore (1997) Itée	Paysagiste Lot 1 - Grand parc de l'Ouest, secteurs du Bois de l'île-Bizard et de la Pointe-Théorêt (C.-St.-J.) & boisés locaux de l'arrondissement Île-Bizard-Ste-Geneviève	1 482 522,14 \$
Entrepreneur Strathmore (1997) Itée	Paysagiste Lot 2 - Bois-de-Liesse & Grand parc de l'Ouest, secteurs du boisé Angell et du Rapide-du-Cheval-Blanc	2 203 752,27 \$
Asplundh Canada ULC	Lot 3 - Parc du Mont-Royal et parc-nature du Bois-d'Anjou	411 144,85 \$
Asplundh Canada ULC	Lot 4 - Boisés locaux de grandes tailles (~ 300 à 2 500 abattages)	1 946 754,40 \$
Arbre NB inc.	Lot 5 - Boisés locaux de petites tailles (~ 30 à ~ 300 abattages)	704 228,68 \$
Arboriculture de Beauce inc.	Lot 6 - Boisés locaux en rives ou terrains escarpés	407 494,40 \$
Arbo-Design inc.	Lot 7 - Boisés sur court préavis - Île de Montréal	1 309 910,18 \$

2- d'autoriser une dépense de 846 580,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 1 269 871,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1239196002

**CG23 0625**

**Exercer la première option de prolongation d'une année et autoriser une dépense additionnelle de 535 907,92 \$, taxes incluses (contrat : 412 769,65 \$ + contingences : 123 138,27 \$), pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces pour le parc Frédéric-Back, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (CG21 0180 - lot 1), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 576 199,63 \$ à 2 112 107,55 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1707;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la première année d'option de prolongation, pour le lot 1, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025 pour la fourniture des services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520 (CG21 0180);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 535 907,92 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (lot 1), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 576 199,63 \$ à 2 112 107,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 123 138,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1235978007

À 17 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0626**

**Exercer la première option de prolongation de 12 mois pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence (ordinaire sans plomb et super sans plomb) et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi les montants totaux estimés des contrats de 19 409 592,27 \$ à 31 519 296,67 \$, taxes et variation des quantités incluses, pour Suncor Énergie inc. et de 885 922,00 \$ à 1 339 118,28 \$, taxes et variation des quantités incluses, pour Corporation Parkland**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1711;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 10 530 177,74 \$, taxes incluses, pour le contrat de fourniture d'essence et 394 083,72 \$, taxes incluses, pour le contrat de fourniture de mazout pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Suncor Énergie inc. et Corporation Parkland (CG21 0490), majorant ainsi le montant total de contrats de 19 409 592,27 \$ à 29 939 770,01 \$, taxes incluses, pour Suncor Énergie inc. et de 885 922 \$ à 1 280 005,72 \$, taxes incluses, pour Corporation Parkland;
- 2- d'autoriser des dépenses de 1 579 526,66 \$, taxes incluses, pour le contrat de fourniture d'essence et de 59 112,56 \$, taxes incluses, pour le contrat de fourniture de mazout, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1237362002

---

#### **CG23 0627**

**Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences Kronos, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 646 880,62 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1724;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences Kronos, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 646 880,62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1239563004

---

#### **CG23 0628**

**Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Life & Safety Canada, fournisseur exclusif, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 1 082 579,31 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1716;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Intrado Life & Safety Canada (fournisseur exclusif) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour une somme maximale de 1 082 579,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1230206010

---

#### **CG23 0629**

**Accorder un contrat de gré à gré à SIA Innovations inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité QRadar, d'une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un montant maximal de 2 206 192,44 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 50 731,40 \$, taxes incluses, à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1717;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à SIA Innovations inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la souscription au système de gestion de l'information et des événements de sécurité (SIEM) QRadar, d'une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un montant maximal de 2 206 192,44 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 50 731,40 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité de l'information du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1239633002

---

**CG23 0630**

**Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (III), pour une période de 36 mois - Dépense totale maximale de 802 525,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20060 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1719;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions mobiles natives (III), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 802 525,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20060;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1237655006

---

À 17 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.17 à 20.21 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0631**

**Conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 11 ou 12 mois, selon l'entente, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques destinés à différentes usines du Service de l'eau - Montant total estimé des ententes : 8 032 778,90 \$, taxes incluses (contrats : 6 985 025,13 \$ + variation des quantités : 1 047 753,77 \$) - Appel d'offres public 23-20016 (1, 2 ou 3 soum. par lot)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1714;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes d'achat contractuel avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes (lots 1 et 9), ainsi qu'aux seuls soumissionnaires (lots 2, 5, 6 et 10), ces dernières ayant présenté des soumissions conformes, d'une durée de 12 mois (lots 1,2,5,6 et 10) et d'une durée de 11 mois (lot 9), pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval et l'usine d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20016 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Lot	Plus bas Montant, taxes incluses soumissionnaire conforme	Nombre de soumissionnaires par lot
Lot 1: Mélange de Kemira sulfate ferrique et de d'aluminium	Water 816 782,40 \$ Solutions Canada inc.	2
Lot 2: Aluminate de sodium	Water 301 519,64 \$ Solutions Canada inc.	1
Lot 5: Mélange de Kemira polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium et polyDADMAC séparé	Water 2 457 682,61 \$ Solutions Canada inc.	1
Lot 6: Chlorure de Sel Windsor Itée sodium (Sel NSF)	1 341 817,58 \$	1
Lot 9: Hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 %	Canada 1 938 145,07 \$ inc.	2
Lot 10: Chlore gazeux 907,2 kg	Brenntag Canada 129 077,83 \$ format inc.	1

- 2- d'autoriser une dépense de 1 047 753,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités des lots 1, 2, 5, 6, 9 et 10 pour la durée des ententes;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor Itée et Brenntag Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1237100005

## CG23 0632

**Exercer l'option de la première prolongation de 36 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 240 438,42 \$, taxes incluses, pour la prolongation de la solution infonuagique de la gestion intégrée des ressources humaines HCM, dans le cadre de contrat accordé à Oracle Canada ULC. (CG18 0449), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 276 932,49 \$ à 9 517 370,91 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1725;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 36 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 240 438,42 \$, taxes incluses, pour la prolongation de la solution infonuagique de la gestion intégrée des ressources humaines HCM, dans le cadre du contrat accordé à Oracle Canada ULC. (CG18 0449), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 276 932,49 \$ à 9 517 370,91 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1237684005

---

**CG23 0633**

**Accorder un contrat à Ascenseur Néoservices inc., pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour sept bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 227 119,32 \$, taxes incluses (contrat : 206 472,11 \$ + contingences : 20 647,21 \$) - Appel d'offres public 23-20142 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1708;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Ascenseur Néoservices inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le lot 3, le contrat pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour sept bâtiments du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 472,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20142;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 647,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1237157014

---

**CG23 0634**

**Conclure des ententes-cadres avec Trois Diamants Auto (1987) ltée pour la fourniture et aménagements de fourgonnettes utilitaires, hybrides branchables et électriques avec différents volumes d'espace cargo, pour une durée de deux ans, sans options de prolongation - Montant estimé des ententes : 6 365 225,35 \$, taxes incluses (contrat : 5 534 978,57 \$ + contingences : 830 246,78 \$) - Appel d'offres public 22-19585 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1723;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans par lesquelles Trois Diamants Auto (1987) ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, la fourniture et l'aménagement de fourgonnettes utilitaires, hybrides branchables et électriques avec différents volumes d'espace cargo, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19585;



<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Trois Diamants Auto (1987) Itée	Devis 17422A12 (lot 1)	434 407,03 \$
Trois Diamants Auto (1987) Itée	Devis 17522A12 (lot 2)	770 881,34 \$
Trois Diamants Auto (1987) Itée	Devis 17622A12 (lot 3)	369 274,54 \$
Trois Diamants Auto (1987) Itée	Devis 17622B12 (lot 4)	384 921,72 \$
Trois Diamants Auto (1987) Itée	Devis 17622C12 (lot 5)	552 014,73 \$
Trois Diamants Auto (1987) Itée	Devis 17922A12 (lot 6)	1 339 845,33 \$
Trois Diamants Auto (1987) Itée	Devis 17922B12 (lot 7)	1 683 633,88 \$

- 1- d'autoriser une dépense de 830 246,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Trois Diamants Auto (1987) Itée pour les lots 2, 5, 6 et 7;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.20 1237567027

---

### CG23 0635

**Exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 571 905,61 \$, taxes, contingences et indexations incluses, pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées, dans le cadre des contrats accordés à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515 - lots 1 et 2) et exercer la première et la seconde options de prolongation de 12 mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 1 287 213,60 \$, taxes, contingences et indexations incluses, pour la collecte et le traitement des RDD en provenance des cours de voiries et des écocentres, dans le cadre des contrats accordés à l'entreprise C.R.I. Environnement inc. (CG20 0515 - lots 3 et 4), majorant ainsi le montant total des contrats de 3 481 333,01 \$ à 5 340 452,23 \$, taxes, contingences et indexations incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1706;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées et autoriser une dépense additionnelle de 530 135,20 \$ taxes incluses, dans le cadre des deux contrats à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 590 405,61 \$ à 2 120 540,81 \$, taxes incluses;

Firme	Contrat	Lot	Montant (taxes incluses)
Clean Harbors inc.	Québec RDD Collectes itinérantes 1	1	262 844,36 \$
Clean Harbors inc.	Québec RDD Collectes itinérantes 2	2	267 290,84 \$
TOTAL			530 135,20 \$

- 2- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la collecte et le traitement des RDD en provenance des cours de voiries et des écocentres et autoriser une dépense additionnelle de 1 171 353,32 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à C.R.I. Environnement inc. (CG20 0515), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 757 029,98 \$ à 2 928 383,30 \$, taxes incluses;

Firme	Contrat	Lot	Montant (taxes incluses)
CRI Environnement inc.	RDD Cours de voirie	3	135 229,42 \$
CRI Environnement inc.	RDD Écocentres	4	1 036 123,90 \$
TOTAL			1 171 353,32 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 71 504,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Firme	Contrat	Lot	Contingences (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes	1 1	10 905,94 \$
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes	2 2	11 090,43 \$
CRI Environnement inc.	RDD Cours de voirie	3	5 715,58 \$
CRI Environnement inc.	RDD Écocentres	4	43 792,63 \$
TOTAL			71 504,58 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 86 126,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement annuel de l'indice du prix à la consommation;

Firme	Contrat	Lot	Indexations (taxes incluses)
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes	1 1	9 804,09 \$
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes	2 2	9 969,95 \$
CRI Environnement inc.	RDD Cours de voirie	3	7 660,15 \$
CRI Environnement inc.	RDD Écocentres	4	58 691,91 \$
TOTAL			86 126,10 \$

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1238501001

À 17 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.22 à 20.26 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

### CG23 0636

**Accorder un contrat à Sécurimed inc., pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi et en cours d'emploi pour la Ville de Montréal pour une période maximale de 24 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus - Dépense totale de 781 222,65 \$, taxes incluses (contrat : 679 324,04 \$ + contingences : 101 898,61 \$) - Appel d'offres public 23-19955 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1731;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Sécurimed inc. pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi et en cours d'emploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 24 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus, pour une somme maximale de 679 324,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19955;
- 2- d'autoriser une dépense de 101 898,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Sécurimed inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1239146002

---

### **CG23 0637**

**Accorder un contrat de gré à gré de services professionnels à Cegid inc. pour la mise à niveau de la solution et le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 décembre 2026, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 153 291,23 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1735;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cegid inc. pour la mise à niveau de la solution et le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 décembre 2026, avec une seule option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 153 291,23 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1237684004

---

**CG23 0638**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec AtkinsRéalís Canada inc. (anciennement SNC Lavalin inc.) pour la réalisation de travaux d'auscultation et d'études de dimensionnement de chaussée : projets d'infrastructures routières et d'aménagement de divers sites pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées (Montant estimé de l'entente : 1 017 785,21 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 23-19974 (1 soum. conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1733;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle AtkinsRéalís Canada inc. (anciennement SNC Lavalin inc.), seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des travaux d'auscultation et dimensionnement de chaussée pour les services centraux et les arrondissements, pour une somme maximale de 1 017 785,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19974;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de AtkinsRéalís Canada inc. (anciennement SNC Lavalin inc.);
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1237231061

---

**CG23 0639**

**Accorder un contrat de services professionnels au regroupement formé par Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis, ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour les nouveaux centres 9-1-1 de la sécurité publique (sites temporaires) - Dépense totale de 828 776,02 \$, taxes incluses (contrat : 720 674,80 \$ + contingences : 108 101,22 \$) - Appel d'offres public 23-20133 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1732;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, soit le regroupement formé par Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour les nouveaux centres 9-1-1 de la sécurité publique (sites temporaires), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 720 674,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20133;
- 2- d'autoriser une dépense de 108 101,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1230805003

---

#### **CG23 0640**

**Accorder un contrat de gré à gré à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels d'intégration et migration d'applications à la Power Platform en infonuagique, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 168 666,04 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 43 373,32 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1734;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les services professionnels d'intégration et migration d'applications à la Power Platform en infonuagique, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 168 666,04 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 43 373,32 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Engagement numérique à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1237655007

---

À 17 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.27 à 20.31 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0641**

**Approuver une convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence de Mobilité durable (AMD) aux fins de permettre à l'AMD d'utiliser le Système d'Émission de Constat Informatisé (SÉCI) et lui céder les applications informatiques Module droits de stationnement, Géolocalisation droits de stationnement, Interface droits de stationnement (MakKay ET PayByPhone), Google premium et l'hébergement infonuagique Or à coût nul**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1737;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver une convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'Agence de mobilité durable (AMD) et Acceo (GTechna) aux fins de permettre à l'AMD d'utiliser le Système d'Émission de Constat Informatisé (SÉCI) et lui céder les applications informatiques Module droits de stationnement, Géolocalisation droits de stationnement, Interface droits de stationnement (MakKay et PayByPhone), Google premium et l'hébergement infonuagique or à coût nul.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1230206008

---

**CG23 0642**

**Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9425-3952 Québec inc., à des fins de logement social, un terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Bélanger et de la rue Avila dans l'arrondissement de Saint-Léonard, constitué du lot 1 125 337 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 612,2 mètres carrés, au prix de 2 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1738;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9425-3952 Québec inc., à des fins de logement social, un terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Bélanger et de la rue Avila dans l'arrondissement de Saint-Léonard, connu et désigné comme étant le lot 1 125 337 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 1 612,2 mètres carrés, au prix de 2 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1239220006

---

**CG23 0643**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage envers la Société de transport de Montréal (STM) à vendre les lots 3 551 582 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et des parties du lot 3 551 583 dudit cadastre ainsi qu'à créer des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction, le tout, pour la somme de 257 425 \$, plus les taxes applicables, afin de permettre la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1740;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à la Société de transport de Montréal les lots 3 551 582 et 1 185 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et des parties du lot 3 551 583 dudit cadastre ainsi qu'à créer des servitudes de passage, de limitation de charges et de non-construction, nécessaires à la réfection et l'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle situé dans l'arrondissement de Verdun, le tout, pour la somme de 257 425 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1229652003

---

**CG23 0644**

**Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Interloge pour l'acquisition et la rénovation de deux bâtiments situés au 11 945 et 11 955, rue Lachapelle dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser une aide financière de 2 645 000 \$ à Interloge représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal / Autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 1 962 379 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1745;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Interloge pour l'acquisition et la rénovation des bâtiments situés aux 11 945 et 11 955, rue Lachapelle, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des travailleurs du Québec;
- 2- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4<sup>e</sup> rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser une aide financière de 2 645 000 \$ à Interloge représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

- 4- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente pour 2023 pour un montant de 1 962 379 \$;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1233716003

---

#### **CG23 0645**

**Autoriser une dépense additionnelle de 33 260,43 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C Mobilier des espaces collaboratifs et des cabines », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0377), majorant ainsi le montant total du contrat de 266 083,43 \$ à 299 343,86 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1795;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 33 260,43 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0377), majorant ainsi le montant total du contrat de 266 083,43 \$ à 299 343,85 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1239057018

---

À 17 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.32 à 20.36 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CG23 0646**

**Autoriser une dépense additionnelle de 17 082,41 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D Mobilier rembourré », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0378), majorant ainsi le montant total du contrat de 136 659,29 \$ à 153 741,70 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1794;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 17 082,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D », contrat accordé à Groupe Ameublement Focus inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0378), majorant ainsi le montant total du contrat de 136 659,29 \$ à 153 741,70 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1239057019

---

**CG23 0647**

**Autoriser une dépense additionnelle de 2 146 904,04 \$, taxes et contingences incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 208 035,19 \$ à 13 354 939,24 \$, taxes et contingences incluses / Approuver le projet de convention de modification numéro 4 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1797;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 501 986,44 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 208 035,19 \$ à 13 354 939,24 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle aux contingences de 644 917,60 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver le projet de convention de modification numéro 4 entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1237619001

---

**CG23 0648**

**Autoriser une dépense additionnelle de 467 693,01 \$, taxes et contingences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 23 901 145,45 \$ à 24 368 838,46 \$, taxes et contingences incluses / Approuver le projet de convention de modification numéro 4 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1796;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 406 689,57 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 23 901 145,45 \$ à 24 368 838,46 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 61 003,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences;
- 3- d'approuver le projet de convention de modification numéro 4 entre la Ville de Montréal et cet organisme;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1237619002

---

**CG23 0649**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Développements Les Cours Bellerive inc., un terrain vacant constitué du lot 6 377 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 317,7 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Meese dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de logement social et communautaire pour la somme de 1 080 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1812;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement Les Cours Bellerive inc., un terrain d'une superficie de 2 317,7 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Meese dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 080 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite à l'effet :
  - que l'entente modificatrice pour la présence du mur berlinois, est conclue à l'entière satisfaction du SH;
  - que selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;

- 3- d'accepter les stipulations, en faveur de la Ville, contenues dans tout contrat de services professionnels à intervenir, le cas échéant, entre Développements Les Cours Bellerive Inc. et son fiduciaire, pour la disposition du prix de vente, autant que tel contrat de services professionnels soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au projet de contrat de services professionnels joint, et d'autoriser à cet effet le greffier ou le greffier adjoint à signer tel document;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur, si un contrat de services professionnels entre le vendeur et le fiduciaire et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville est nécessaire ou à défaut, d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du vendeur, le tout suivant les précisions qui seront fournies par la Direction des affaires civiles;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1239915001

### CG23 0650

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder des contrats à GFL Environnemental inc. et Excavation Vidolo Itée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles aux écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 22 mois et 24 mois respectivement, avec la possibilité de deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 7 234 094,77 \$, taxes incluses (contrat : 7 115 048,51 \$ + indexation : 119 046,26 \$) - Appel d'offres public 23-20047 (1 soum. pour le lot 1, 2 soum. pour le lot 2)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1799;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période variant de 22 et 24 mois respectivement, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles aux écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20047;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)
GFL Environmental inc.	Lot 1 - Écocentre LaSalle	5 992 403,87 \$
Excavation Vidolo Itée	Lot 2 - Écocentre Saint-Laurent	1 122 644,64 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 119 046,26 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation des prix;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des indexations des prix</u> (taxes incluses)
GFL Environmental inc.	Lot 1 - Écocentre LaSalle	101 598,49 \$
Excavation Vidolo Itée	Lot 2 - Écocentre Saint-Laurent	17 447,77 \$

- 4- de prioriser la dépense dans le cadre du processus budgétaire 2024 et 2025;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de GFL Environmental inc. et Excavation Vidolo Itée à la fin des contrats;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1239634005

---

À 17 h 29,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.37 à 20.41 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0651**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat d'une durée de trois ans à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 155 635,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP23018-185339-C - (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1800;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 155 635,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23018-185339-C;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Mécanique CNC (2002) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1239886001

---

**CG23 0652**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) et solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 055 082,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19965 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1801;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle Levio Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions web et solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 5 055 082,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19965;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Levio Conseils inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1237655005

---

**CG23 0653**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation de services de gestionnaires de projets informatiques, pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 7 534 771,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20001 - (9 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1802;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois par laquelle COFOMO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services de gestionnaires de projets informatiques, pour une somme maximale de 7 534 771,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20001;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de COFOMO inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1233724003

---

**CG23 0654**

**Accorder un soutien financier maximal de 3 795 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour un projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1814;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 795 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1239473007

---

**CG23 0655**

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 2 750 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs, et tablettes électroniques (CG22 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 20 000 000 \$ à 22 750 000 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1793;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 2 750 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs, et de tablettes électroniques (CG22 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 20 000 000 \$ à 22 750 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1239563006

---

À 17 h 31,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.42 à 20.46 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0656**

**Autoriser une dépense additionnelle de 313 178,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell Canada dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield, dans le cadre du contrat 103501 accordé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. (CG15 0687), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 779 483,69 \$ à 7 092 661,84 \$, taxes incluses / Autoriser un virement en provenance de l'enveloppe des incidences au montant de 205 625,88 \$, taxes incluses, vers l'enveloppe des contingences**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1806;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 313 178,15 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de Bell Canada dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield, dans le cadre du contrat 103501, accordé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., (CG15 0687), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 779 483,69 \$ à 7 092 661,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un virement en provenance de l'enveloppe des incidences au montant de 205 625,88 \$, taxes incluses vers l'enveloppe des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1237231068

---

#### **CG23 0657**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 400 000 \$, dont 320 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2025 (CG23 0152), à Montréal - Métropole en santé et au Conseil des Industries Bioalimentaire le l'île de Montréal afin de réaliser deux projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire / Approuver deux projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1815;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Montréal - Métropole en santé, pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet de Guichet unique pour la transition alimentaire ainsi qu'un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ au Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal, pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal.
- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1237956003

---

#### **CG23 0658**

**Résilier le contrat avec Passerelles Coopérative en patrimoine (CG23 0255) pour la fourniture de services professionnels visant la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale visant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Appel d'offres public 22-19620**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1809;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier, d'un commun accord, le contrat avec Passerelles Coopérative en patrimoine (CG23 0255) pour la fourniture de services professionnels visant la réalisation de la partie de l'inventaire des immeubles de valeur patrimoniale visant l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - appel d'offres public 22-19620.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1238705001

---

#### **CG23 0659**

**Approuver un projet de convention modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Les YMCA du Québec pour le projet « Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance », pour la réalisation du « Plan de transition en itinérance 2023-2025 » (CG23 0572), afin de corriger l'article 5.2 - Versements**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1816;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais



Et résolu :

d'approuver un projet de convention modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Les YMCA du Québec pour le projet « Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance », pour la réalisation du « Plan de transition en itinérance 2023-2025 » (CG23 0572), afin de corriger l'article 5.2 – Versements.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1239665008

---

### **CG23 0660**

**Accorder un soutien financier de 563 400 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation à Spectre de rue inc. pour la réalisation de 22 unités situées au 803-807, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de convention de contribution financière à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1819;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 563 400 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation à Spectre de rue inc. pour la réalisation de 22 unités situées au 803-807, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1239286003

---

À 17 h 33,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.47 et 20.48 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0661**

**Accorder un soutien financier maximal de 973 806 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation à Maison Cross Roads pour la réalisation d'un projet de 15 logements au 3901, rue Ross, dans l'arrondissement de Verdun / Approuver un projet de convention de contribution financière à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1820;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser un soutien financier maximal de 973 806 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation à Maison Cross Roads pour la réalisation d'un projet de 15 logements au 3901, rue Ross dans l'arrondissement de Verdun;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1239499009

---

**CG23 0662**

**Autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé par la Ville de Montréal à Brodeur Frenette S.A. pour l'élaboration du Plan de revalorisation des espaces industriels de l'agglomération montréalaise (CG23 0576), en faveur de la firme Ædifica inc., selon les mêmes conditions**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1818;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la cession du contrat de services professionnels accordé par la Ville de Montréal à Brodeur Frenette S.A., pour l'élaboration du Plan de revalorisation des espaces industriels de l'agglomération montréalaise, en faveur de la firme Ædifica inc., selon les mêmes conditions.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1239071002

---

À 17 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0663**

#### **Approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1678;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1239502002

---

#### **CG23 0664**

#### **Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2023 par sa résolution CE23 1679;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre le processus nécessaire au lancement d'un avis de sélection aux candidats et candidates à la fonction de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1233302003

---

**CG23 0665**

**Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES) pour l'année 2024 / Autoriser une dépense de 450 000 \$ à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1746;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les modifications et ajustements au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains et autoriser une dépense de 450 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1239271002

---

**CG23 0666**

**Autoriser la modification à la répartition de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le plan de relance II du centre-ville de Montréal afin qu'une somme de 285 259 \$ soit de la compétence de la ville centre**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1826;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville de Montréal afin qu'une somme de 285 259 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1238798002

---

**CG23 0667**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 93 000 000 \$ pour le financement de travaux sur le réseau primaire d'égouts.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 000 000 \$ pour le financement de travaux sur le réseau primaire d'égouts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1237404002

---

**CG23 0668**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 (RCG 22-024) afin d'augmenter le montant à 130 500 000 \$**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 \$ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 (RCG 22-024) afin d'augmenter le montant à 130 500 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1229799001

---

**CG23 0669**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1238465003

---

**CG23 0670**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 125 000 000 \$ afin de financer les travaux de pérennisation, de modernisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 000 000 \$ afin de financer les travaux de pérennisation, de modernisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1230423001

---

**CG23 0671**

**Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Est**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029)**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1228168005

---

À 17 h 37,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG23 0672**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 par sa résolution CG23 0583;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 par sa résolution CG23 0583;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023, par sa résolution CE23 1612;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement, la mobilité et les pratiques durables (RCG 21-025) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1238383008

*Règlement RCG 21-025-2*

---

### **CG23 0673**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 par sa résolution CG23 0584;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 octobre 2023 par sa résolution CG23 0584;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 octobre 2023, par sa résolution CE23 1614;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1230683004

*Règlement RCG 19-003-3*

---

**CG23 0674**

**Nominations au Conseil des arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2023 par sa résolution CE23 1749;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les nominations, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, de Jy-Yoon Han en remplacement de Sylvie François et de Claudine Hubert en remplacement de Thien Vu Dang;
- 2- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1238021009

**CG23 0675**

**Approuver le renouvellement du mandat de Yves Gauthier à titre de membre indépendant et de vice-président du comité d'audit de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1829;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais



Et résolu :

de renouveler le mandat de M. Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité d'audit de la Ville de Montréal, et de le désigner à titre de vice-président de ce comité jusqu'au 30 octobre 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1237665004

---

À 17 h 39, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil notamment celles du Service du greffe et du groupe technique. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et à toutes et donne rendez-vous au prochain conseil d'agglomération qui se tiendra le 14 décembre 2023.

---

Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

---

Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE